

L'ALLAITEMENT MATERNEL

en situation de COVID-19



Promouvoir
Soutenir
Protéger

L'allaitement
maternel



CHU
Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Université de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

L'allaitement maternel en situation de COVID-19	4
Procédure pour exprimer le lait maternel chez une mère qui est en isolement	6
Étapes à suivre pour l'entretien des accessoires du tire-lait	7
Procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre de la mère au réfrigérateur de l'unité d'hospitalisation du bébé	7
Procédure pour acheminer le lait maternel du domicile de la mère vers l'unité d'hospitalisation de l'enfant	8

RÉDACTION ET APPROBATION | AVRIL 2020

Nathalie Audy, Conseillère PCI, DSI

Dre Isabelle Boucoiran, gynécologue-obstétricienne Centre d'infectiologie Mère-enfant

Marilou Burelle, CSI, DSI

Mylène Francoeur, inf. clin., IBCLC, DSI

Dre Fatima Kakar, infectiologue

Dr Christian Lachance, néonatalogiste

Annie Lacroix, inf. M.Sc. Chef des pratiques professionnelles et spécialisées en soins infirmiers, DSI

Marie-Eve Loiselle, inf. clin., IBCLC, DSI

Amélie Ouellet, inf. clin., IBCLC, DSI

Mélissa Savaria, inf. IBCLC, DSI

RÉVISION | FÉVRIER 2022

Mylène Francoeur, inf. clin., IBCLC, DSI

Vicky Gagnon, conseillère PCI, DSI

Annie Lacroix, inf. M.Sc. Chef des pratiques professionnelles et spécialisées en soins infirmiers, DSI

Amélie Ouellet, inf. clin., IBCLC, DSI

L'ALLAITEMENT MATERNEL EN SITUATION DE COVID-19

Ce document a été rédigé selon les données disponibles et les recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence de santé publique du Canada, la Société d'obstétrique et gynécologie du Canada (SOGC) et les lignes directrices du MSSS du Québec (11 janvier 2022).

Il est adapté à la clientèle particulière du CHU Sainte-Justine.

ALLAITEMENT OU EXPRESSION DU LAIT MATERNEL CHEZ UNE MÈRE EN ISOLEMENT, EN ATTENTE D'UN RÉSULTAT OU DÉPISTÉE COVID-19 POSITIVE.

Étant donné les bienfaits de l'allaitement et qu'aucune transmission du virus de la COVID-19 par le lait maternel et l'allaitement n'a été observée, les femmes peuvent continuer d'allaiter. Toutefois, certaines mesures de prévention de la transmission doivent être mises en place. La mère doit :

- Respecter les pratiques en matière d'hygiène respiratoire et se laver les mains avant et après chaque contact avec le bébé.
- Porter un masque de procédure lorsqu'elle est près du nourrisson (<2 m).
- Seulement si l'enfant est hospitalisé en néonatalogie, laver ses seins avec de l'eau et savon avant la mise au sein ou l'expression.

Les mères séparées de leur bébé sont encouragées à démarrer et maintenir leur lactation en exprimant leur lait. L'expression du lait doit se faire en suivant la technique du Guide d'expression du lait maternel.¹

Toutefois, la mère doit respecter la procédure pour exprimer et acheminer le lait maternel tel que décrit dans ce présent document.

1 - Guide d'expression du lait maternel; Information destinée aux mères qui expriment leur lait, CHUSJ, 2017

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE LA CONDUITE À SUIVRE EN LIEN AVEC LA LACTATION DES MÈRES AINSI QUE L'ALLAITEMENT.

Nourrisson ou bébé hospitalisé > 35,6 semaines en **cohabitation continue** avec sa mère

1. **Allaitement favorisé**, avec l'application des mesures de prévention en page 4.
2. Si **expression du lait maternel** suivre la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en page 6 et 7.
3. Suivre la procédure pour acheminer le lait maternel de la chambre d'hospitalisation au réfrigérateur décrite en page 7.
4. Administration possible du lait maternel à l'enfant.

Nourrisson ou bébé hospitalisé > 35,6 semaines **sans cohabitation possible** avec sa mère ou pour lait exprimé à l'extérieur de l'établissement

1. **Expression du lait maternel** selon la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en page 6 et 7.
2. Selon l'emplacement de la mère, suivre la procédure pour acheminer le lait maternel décrite en pages 7, 8 et 9.
3. Administration possible du lait maternel à l'enfant.

Bébé hospitalisé ≤ 35,6 semaines ou nourrisson **avec comorbidité²** ou tout autre nourrisson ayant une condition de santé instable.

1. **Expression du lait maternel** selon la procédure pour exprimer le lait maternel décrite en pages 6 et 7.
2. Selon l'emplacement de la mère, suivre la procédure pour acheminer le lait maternel décrite en pages 7, 8 et 9.
3. **Ne pas donner le lait maternel** avant autorisation médicale.
4. Administrer, s'il y a lieu, le lait de la Banque de lait maternel d'Héma-Québec. Le médecin du bébé ou toute personne autorisée doit compléter la FOPRI-1231 *Administration de lait humain de banque publique en néonatalogie*.

2 - Les critères de comorbidité font référence aux critères d'admissibilité du lait humain de banque

PROCÉDURE POUR EXPRIMER LE LAIT MATERNEL CHEZ UNE MÈRE QUI EST EN ISOLEMENT

Matériel au chevet

La mère doit avoir à son chevet des:

- Accessoires de tire-lait
- Pots ou seringues stériles
- Gants jetables
- Masques de procédure
- Lingettes désinfectantes

N.B. Un moteur de tire-lait doit être dédié à cette chambre uniquement.

Étape à suivre au moment de l'expression du lait

1. Procéder à l'hygiène des mains.
2. Porter un masque de procédure.
3. Seulement si l'enfant est hospitalisé en néonatalogie, laver ses seins avec de l'eau et du savon.
4. Assembler les accessoires propres du tire-lait.
5. Exprimer son lait en suivant la technique du *Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ*.
6. Procéder à l'hygiène des mains à nouveau.
7. Transvider le lait exprimé dans des pots ou des seringues stériles.
8. Inscrire la date et l'heure d'expression sur les étiquettes d'identification du lait maternel. L'étiquette inclut le nom, le prénom, la date de naissance de l'enfant et son numéro de dossier.
9. Apposer l'étiquette sur le pot de lait.
10. Nettoyer l'extérieur du pot de lait avec des lingettes désinfectantes.



Vidéo sur la **Procédure d'expression du lait en cas de COVID-19**

PROCÉDURE POUR L'ENTRETIEN DES ACCESSOIRES DU TIRE-LAIT

1. Nettoyer les accessoires du tire-lait après chaque utilisation tel que décrit dans le Guide d'expression du lait maternel, CHUSJ.
2. Effectuer la stérilisation **chaque 24 heures** en suivant la procédure décrite dans le Guide d'expression du lait maternel (eau en ébullition 5 minutes ou avec un sac de stérilisation au four à micro-ondes).
 - a. Lorsque la mère est en isolement dans la chambre d'hospitalisation, le sac de stérilisation au four à micro-ondes demeure à l'extérieur de celle-ci. Un intervenant tient le sac de stérilisation, ajoute l'eau et la mère y dépose les pièces d'accessoires. L'intervenant procède ensuite à la stérilisation et ramène les pièces à la chambre.
 - b. Là où la stérilisation au four à micro-ondes n'est pas possible, procéder à l'échange des accessoires **chaque 24 heures** pour un nouvel ensemble stérilisé.



PROCÉDURE POUR ACHEMINER LE LAIT MATERNEL DE LA CHAMBRE DE LA MÈRE AU RÉFRIGÉRATEUR DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION DU BÉBÉ

Un intervenant doit récupérer les pots de lait tel que défini dans la procédure de *prélèvement des échantillons nasopharyngés par écouvillonnage* (vidéo disponible sur l'intranet : Nos équipes → Prévention des infections → MRSI/Pandémie).

1. Après avoir adéquatement identifié le pot contenant le lait maternel, la mère doit nettoyer l'extérieur du pot de lait avec des lingettes désinfectantes.
2. La mère dépose le pot identifié dans le sac refermable de type « Ziploc^{md} » tenu par l'intervenant.
3. L'intervenant achemine le sac jusqu'à l'unité d'hospitalisation du bébé dans le réfrigérateur dont un espace est dédié et identifié « COVID-19 ».
4. Si le bébé est hospitalisé en néonatalogie, acheminer le lait à la porte du laboratoire de lait lors des heures d'ouverture de celui-ci. Si le laboratoire est fermé, placer les sacs de type « Ziploc^{md} » contenant le lait sur la plus basse tablette du réfrigérateur de dépôt à l'entrée de l'unité.

PROCÉDURE POUR ACHEMINER LE LAIT MATERNEL DU DOMICILE DE LA MÈRE VERS L'UNITÉ D'HOSPITALISATION DE L'ENFANT

Le transport du lait maternel exprimé peut se faire par une personne (« transporteur ») qui n'est pas en contact direct avec la mère en isolement et qui ne présente pas de symptômes de la COVID-19 ou qui n'est pas lui-même en isolement.

Si la personne qui achemine le lait maternel au CHUSJ est en isolement, les contenants de lait doivent être placés dans le coffre de la voiture afin de limiter les contacts avec l'intervenant.

Au domicile de la mère en isolement

1. La mère place les sacs contenant les pots de lait à l'extérieur du domicile sans avoir de contact direct avec la personne responsable du transport.
2. Le transporteur apporte un grand sac de type « Ziploc^{md} » contenant de la glace.
3. Le transporteur nettoie l'extérieur des sacs contenant les pots de lait avec des lingettes désinfectantes.
4. Le transporteur dépose les sacs désinfectés au fur et à mesure dans le grand sac de type « Ziploc^{md} » contenant la glace.
5. Le transporteur assure le maintien au froid du lait maternel exprimé jusqu'à l'arrivée au CHU Sainte-Justine.

À l'arrivée au CHU Sainte-Justine pour la livraison du lait maternel exprimé

La réception du lait maternel est possible après avoir pris rendez-vous avec l'infirmière clinicienne consultante en lactation (514-345-4931 poste 2651), du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. Le lieu de dépôt du lait maternel sera indiqué lors de la prise de rendez-vous.

1. Le transporteur attend qu'un intervenant vienne le rejoindre afin de récupérer le lait.
2. La personne dédiée à la réception du lait maternel rejoint la personne qui effectue la livraison avec un bac de transport étanche, une paire de gants et des lingettes désinfectantes.
3. Procéder à l'hygiène des mains avant le contact avec les sacs de lait et porter des gants.
4. Le transporteur ouvre le grand sac ou ouvre le coffre de sa voiture pour accéder aux sacs.
5. La personne dédiée à la réception du lait prend les sacs contenant les pots de lait un à un et nettoie l'extérieur des sacs avec des lingettes désinfectantes.
6. Vérifier l'identification des contenants de lait maternel.
7. Déposer les sacs dans le bac de transport étanche.

Étapes à suivre par l'intervenant à l'arrivée sur l'unité de soins

1. L'intervenant s'installe dans la zone dédiée à la COVID-19 à l'endroit de la préparation du lait.
 - a. Si lait maternel frais
 - Placer les contenants dans le réfrigérateur dédié à la COVID-19 ou un espace dédié dans un réfrigérateur.
 - b. Si lait maternel congelé
 - Placer les contenants dans le congélateur dédié à la COVID-19 ou un espace dédié dans un congélateur.
2. Lors de la préparation quotidienne des biberons ou seringues de lait :
 - a. Décongeler en suivant la procédure habituelle dans la zone dédiée à la COVID-19.
 - b. Placer les seringues dans un sac de type « Ziploc^{md} » avec une identification « COVID-19 » dans les réfrigérateurs de distribution sur l'unité où est hospitalisé l'enfant.

L'allaitement en temps de COVID-19 apporte des défis supplémentaires pour les mères qui souhaitent allaiter ou exprimer leur lait lorsqu'elles sont en attente d'un résultat ou avec un test de COVID-19 positif. Les nombreuses mesures à mettre en place peuvent constituer un frein et décourager les mères dans leur désir d'allaiter. La situation reste temporaire et il est essentiel de les accompagner pour poursuivre leur allaitement si elles le désirent.

Le processus décrit dans ce document vise à assurer la sécurité et la protection de la mère et de l'enfant. Les consultantes en lactation sont là pour vous aider. N'hésitez pas à les appeler pour faciliter la mise en place des mesures et l'accompagnement des mères dans ce parcours plus compliqué qu'à l'habitude.

Ressources communautaires, en plus de votre CLSC :

Nourri-Source : nourri-source.org

La Ligue La Leche : allaitement.ca

Association québécoise des consultantes en lactation IBCLC : ibclc.qc.ca

RÉFÉRENCE

Human Milk Banking Association of North America. (2020). Milk Banking and COVID-19. https://www.hmbana.org/file_download/inline/a04ca2a1-b32a-4c2e-9375-44b37270cfbd

Ministère de la santé et des services sociaux. (2020). *Directive pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés - COVID-19*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002565/>

Narvey, M. (2020). NICU care for infants born to mothers with suspected or proven COVID-19. Canadian Paediatric Society. Retraced de <https://www.cps.ca/en/documents/position/nicu-care-for-infants-born-to-mothers-with-suspected-or-proven-covid-19>

Rasmussen, S. A., Smulian, J. C., Lednicky, J. A., Wen, T. S., & Jamieson, D. J. (2020). Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) and pregnancy: what obstetricians need to know. *American journal of obstetrics and gynecology*, 222(5), 415–426. <https://doi.org/10.1016/j.ajog.2020.02.017>

The American College of Obstetricians and Gynecologists. (2020). Novel Coronavirus 2019 (COVID-19). <https://www.acog.org/clinical/clinical-guidance/practice-advisory/articles/2020/03/novel-coronavirus-2019>

Société canadienne de pédiatrie. (2021). L'allaitement et la COVID-19. <https://cps.ca/fr/documents/position/lallaitement-par-les-meres-atteintes-dune-covid-19-presumee-ou-confirree>



8 février 2022